

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

5^{ème} SLALOM DE BLÂMONT 2025

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NANCY

Organise le 5^{ème} Slalom de Blâmont, les 21 et 22 Juin 2025.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms **2025** et le Championnat de la Ligue Grand Est 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand EST sous le numéro **19** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **235** en date du **17/03/2025**.

Organisateur technique et administratif

Nom : ASA NANCY

Président : Frederic DUMAS

Adresse : 15 rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT

Tel : 06 17 61 56 45

Mail : asanancy0308@gmail.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Prénom - Nom	N° de licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813	0314
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gilbert HORALA	12674	0318
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Didier GERARDIN	19652	0308
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle PECCAUD	2309	0314
Directeur de Course	Thierry STOECKLE	3500	0305
Directeur de Course Adjoint	Véronique DUPAYS	242385	0314
Directeur de Course Adjoint	David CLAUDE	221403	0308
Organisateur Technique	Frédéric DUMAS	188349	0308
Responsable Sécurité	David CLAUDE	221403	0308
Commissaire Technique Responsable	Gérard PROTOIS	1906	0321
Commissaire Technique	Marc BACHOFFNER	232414	0323
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	0304
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Marc ANTOINE	315699	0308
Chronométrateur	Quentin JIORDA	240361	0308
Chronométrateur	Nathalie THIERY	342012	0308
Responsable des Commissaires	Quentin JIORDA	240361	0308
Responsable Classement-Informatique	Gérard PEUREUX	11719	0305

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements le Lundi 28 Avril 2025.

Clôture des engagements le Lundi 16 Juin 2025 à Minuit.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 19 Juin 2025.

Vérifications Administratives :

- Samedi 21 Juin 2025 de **16h00 à 19h55**, Place de l'Hôtel de Ville, 54450 BLÂMONT
- Dimanche 22 Juin 2025 de **7h30 à 8h15**, Place de l'Hôtel de Ville, 54450 BLÂMONT

Vérifications Techniques :

- Samedi 21 Juin 2025 de **16h05 à 20h00**, Place de l'Hôtel de Ville, 54450 BLÂMONT
- Dimanche 22 Juin 2025 de **7h30 à 8h25**, Place de l'Hôtel de Ville, 54450 BLÂMONT

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Samedi 21 Juin 2025 à 19h00, Annexe Mairie, Place de l'Hôtel de Ville

	DIMANCHE 22 JUIN	Lieux
Reconnaitances Pédestres du Parcours	7h00 à 8h20	Voir Plan
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux Essais Chronométrés	9h00	Tableaux d'affichage, Place de l'Hôtel de Ville
<u>Essais non Chronométrés</u>	<u>8h30 à 09h45</u>	
Briefing aux Concurrents Obligatoire	10h00	Poste 1 (voir plan)
<u>Essais Chronométrés</u>	<u>10h15 à 12h00</u>	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	12h15	Tableaux d'affichage, Place de l'Hôtel de Ville
<u>1^{ère} Manche de Course</u>	<u>13h00</u>	
<u>2^{ème} Manche de Course</u>	<u>14h30</u>	
<u>3^{ème} Manche de Course</u>	<u>16h00</u>	
Affichage des Résultats Provisoires	17h45	Tableaux d'affichage, Place de l'Hôtel de Ville
Remise des Prix	18h30	Salons de l'Hôtel de Ville

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Parc Concurrents, voiture visible et accessible et placée sur sa bâche de protection (voir plan).

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées :

Sous la tonnelle, au même lieu que les vérifications techniques, Place de l'Hôtel de Ville, 54450 BLÂMONT.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

Les séances de vérifications du Dimanche 22 Juin de 7h30 à 8h25 sont réservées aux concurrents non disponibles le Samedi 21 Juin et ayant obtenu l'accord écrit (mail valable) de l'organisateur. (Accord demandé au préalable au moins 5 jours francs avant l'épreuve).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais chronométrés sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.5.1.P PROCEDURE DE RETOUR AU PARC CONCURRENT

L'itinéraire emprunté pour rejoindre le Parc Concurrent à l'issue des essais et/ou des manches de course, se fera des façons suivantes :

- En sens inverse du parcours chronométré depuis le Parc d'Arrivée jusqu'à l'échappatoire du Poste 1 (voir plan). Toute circulation par cet itinéraire devra obligatoirement se faire en convoi suivi du véhicule de la Direction de Course en fin de convoi, et ce uniquement avec l'accord de la Direction de Course
- En cas de retard sur les horaires prévus et/ou sur décision du Directeur de Course, les voitures dites « fermées » (Groupes F, N, A et GT), sauf les Double Monte : retour au Parc Concurrent par la D20 vers Barbas, puis la Route Communale de Barbas en direction de Harbouey, puis par la Rue d'Harbouey en direction de Blâmont (voir plan général). Toute circulation par cet itinéraire devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de l'organisation de début et de fin de convoi, et ce uniquement avec l'accord de la Direction de Course.

Aucun concurrent ne doit emprunter ces itinéraires de retour au Parc sans l'accord de la Direction de Course.

La Direction de Course se réserve le droit de gérer ces flux de retour en fonction du déroulement de la course et des horaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus avec leur règlement à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA NANCY, 15 rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Lundi 16 Juin 2025 à Minuit.

Prix de l'engagement :

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur : 197€ + 3€ pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 200€**

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : 97€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 100€**
- Pilote licencié **ASA NANCY** : 87€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 90€**

Tous les concurrents doivent respecter la date de clôture des engagements.

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2025, il pourra souscrire à un Titre de Participation Régional Slalom de la FFSA valable uniquement pour le 5^{ème} Slalom de Blâmont du 22 Juin 2025, participation uniquement aux groupes F2000 – N/FN – A/FA – FC/FS – GTS/GTTS - Loisir - VHC – Classic – FoI'Car

Le montant de celui-ci est de **47 €** à additionner au montant de l'engagement, celui-ci sera remis au pilote lors des vérifications administratives à condition qu'il soit en possession d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **110**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (« double-monte »).

LOISIR

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures du groupe Loisir ne devront pas apparaître au classement général.

Aucune réclamation ne sera admise pour ce groupe.

Groupes et Classes :

L1	L2	LE
Essence atmosphérique jusqu'à 1400 cm3	Essence atmosphérique jusqu'à 2000 cm3	Voitures électriques
Diesel atmosphérique jusqu'à 2000 cm3	Essence suralimenté jusqu'à 1600 cm3	
Diesel suralimenté jusqu'à 1600 cm3	Diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm3	

VHC

Sont admises à participer, sans marquer de point à la Coupe de France des Slaloms :

- Les VHC en possession d'un PTH/PTN
- Les voitures en conformité pour participer à un Rallye Classic

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition : un pour le VHC et un pour le Classic. Les VHC et les Classic ne devront pas apparaître au classement général.

FOL'CAR

Sont admises à participer, les voitures de Fol'Car, conformes à la réglementation technique Fol'Car en possession d'un passeport technique A4, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures de Fol'Car ne devront pas apparaître au classement général.

- Classe 1 jusqu'à 1400 cm3
- Classe 2 + de 1400 à 1600 cm3
- Classe 3 + de 1600 à 2000 cm3

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

4.3.P NUMEROS DE COURSE

Les chiffres formant le numéro de course seront de couleur noire sur un fond blanc rectangulaire. Le dessin des chiffres sera de type classique tel que reproduit ci-dessous :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Sur chaque voiture, les numéros de course doivent être apposés **de chaque côté**, aux endroits suivants :

- **voitures fermées** : sur les portières avant
- **Voitures ouvertes** : à hauteur de l'habitacle du pilote ou sur les ailerons

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Les publicités obligatoires et facultatives feront l'objet ultérieurement d'un additif au présent règlement particulier sportif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le slalom de Blâmont, slalom sur route, se déroulera en trois manches de course sur un parcours en sprint de 1400 mètres (Plan joint).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Parc d'arrivée : Sur D20 avant le croisement avec la D20d, **sur une seule file**

6.3P. FILE DE DEPART – PRE GRILLE

Lieu : Voie qui précède le départ (voir plan)

Les conducteurs et leurs voitures devront se présenter en zone de pré-départ dite « pré-grille » au minimum **10 min** avant leur heure de départ prévue et être à la disposition du Directeur de Course. Si un concurrent ne respecte pas l'ordre de départ (ordre inverse des numéros), il recevra une **pénalité de 5 secondes**.

Les conducteurs assumeront les conséquences de leur éventuelle ignorance de toutes dispositions ou changement d'horaires établis et annoncés qui pourraient être prévus durant l'heure précédant le départ de la course. Pour les essais non chronométrés, aucun ordre de passage n'est précisé.

Les conducteurs en « double monte » partent en début de chaque manche, dans l'ordre inverse des numéros.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé Place du Général de Gaulle, Place de l'Hôtel de Ville et rue des Capucins (voir plan).

Il sera accessible le Samedi 21 Juin 2025 à partir de 14h00.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course et de son véhicule d'assistance une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de **220 € par infraction constatée**.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera placé Place de l'Hôtel de Ville pendant toute la durée de l'épreuve.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à l'annexe de l'Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville, 54450 BLÂMONT de 07h00 à 20h00.

Téléphone : **06 67 09 02 79**

Centre de secours le plus proche : BLÂMONT, TEL : 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

PROCEDURES DE DEPART

Les départs seront donnés arrêtés aux feux tricolores. Les départs des essais et de la course seront espacés à la discrétion du Directeur de Course.

APRES L'ARRIVEE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc d'arrivée

Tout renversement, déplacement ou dépassement de la quille dite « STOP » entraînera une pénalité de **10 secondes**.

Lors du retour de la zone de stationnement vers le parc concurrent, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leur ceinture de sécurité et/ou harnais. De plus, **il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour.**

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des Commissaires Sportifs.

Dans le parc d'arrivée : les concurrents seront sous l'autorité des Commissaires de Courses qui leur indiqueront les manœuvres à effectuer et leurs emplacements de stationnement.

Retour vers le Parc concurrent : voir article 1.5.1P

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer mécaniquement leurs pneus, avant le départ.
L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout système analogue est interdite.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée **Pénalité de 2 secondes par quille**
- Chicane manquée ou erreur de tracé **Non prise en compte de la manche**
- Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée **10 secondes de pénalité**
- Non-respect de la route de course..... **Pénalité de 2 secondes**
- Ordre de passage non respecté dans la manche **5 secondes de pénalité**
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée **Disqualification par le collègue**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps d'une des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

- Les 3 premiers du classement scratch : 1 coupe chacun
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans les classes (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe par tranche de 3 partantes pour les Dames.
- 1 coupe sera remise à 2 commissaires.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix et coupes aura lieu aux Grands Salons de l'Hôtel de Ville à 18h30 (sinon après l'affichage du classement final définitif). Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront leurs droits aux prix.

ASA NANCY 15 rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT

Port. : 06 17 61 56 45 Mail : asanancy0308@gmail.com

www.asa-nancy.com

